

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire, le 5 juillet 2016 à 20 h à la Grande salle du centre socioculturel, 7905, avenue San Francisco à Brossard, Québec.

Sont présents : M. Paul Leduc, maire
M. Pascal Forget, district 1
M. Pierre O'Donoughue, district 2
Mme Francine Raymond, district 3
M. Serge Séguin, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
M. Alexandre Plante, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Doreen Assaad, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Nicolas Bouchard, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

Ouverture de la séance

La greffière constate le quorum.

1. Ordre du jour

160705-340

1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour avec modification par le retrait du sujet suivant:

11.5 Procédures judiciaires - Ville de Brossard c. 9182-1009 Québec Inc. (Marcel auto ferraille) - 9575 Grande Allée - Règlement hors-cour.

L'amendement suivant est proposé à la proposition principale:

Il est proposé par la conseillère Doreen Assaad
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

D'adopter l'ordre du jour avec modification par l'ajout du sujet suivant:

9.4 Rapport diagnostic organisationnel du consultant monsieur Michel Ouellet.

Considérant que l'éthique, la transparence et la bonne gouvernance sont des priorités de l'ensemble des membres du conseil municipal;

Considérant que le maire de Brossard a déclaré lui-même que l'éthique, la transparence et la bonne gouvernance sont des priorités pour lui;

Considérant que l'administration de la Ville de Brossard a demandé un rapport à un psychologue organisationnel;

Considérant que dans les médias on a fait mention que des élus de Brossard interfèrent dans le travail de l'administration;

Considérant qu'il est important d'avoir un milieu de travail sain pour nos employés;

Et résolu

Que tous les élus municipaux de la Ville de Brossard reçoivent le rapport complet de diagnostic organisationnel de même que toutes les versions préliminaires produites à la

Ville, par le consultant monsieur Michel Ouellet, afin que le conseil municipal soit informé des décisions qu'ils ont à prendre ou puissent prendre les décisions qui les amèneront à prendre les actions correctives nécessaires.

Un débat s'engage.

Il est procédé à la tenue d'un vote sur la proposition d'amendement.

Votent en faveur: madame Doreen Assaad, monsieur Antoine Assaf, monsieur Pierre Jetté et monsieur Claudio Benedetti.

Votent contre: monsieur Pascal Forget, monsieur Pierre O'Donoughue, madame Francine Raymond, monsieur Alexandre Plante, monsieur Daniel Lucier et monsieur Serge Séguin.

Rejeté à la majorité

La proposition principale est adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

3. Procès-verbaux

160705-341

3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 14 JUIN 2016 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 juin 2016 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Communications

160705-342

4.1 SERVICES PROFESSIONNELS EN CONSEILS STRATÉGIQUES ET RELATIONS PUBLIQUES - GRILLE DE PONDÉRATION - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'approuver telle que soumise, la grille de pondération et d'évaluation des offres reçues de firmes en relations publiques dans le cadre d'un prochain appel d'offres public à être lancé par la Ville.

Un débat s'engage.

À la demande de la conseillère Doreen Assaad, le maire procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Pascal Forget, monsieur Serge Séguin, monsieur Pierre O'Donoughue, madame Francine Raymond, monsieur Alexandre Plante et monsieur Daniel Lucier.

Votent contre: Madame Doreen Assaad, monsieur Claudio Benedetti, monsieur Pierre Jetté et monsieur Antoine Assaf.

ADOPTÉE SUR DIVISION

5. Travaux publics

160705-343

5.1 DÉNEIGEMENT DES RUES, TROTTOIRS ET PISTES CYCLABLES DU SECTEUR 1 - PROLONGATION DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'autoriser les ajouts au contrat SP-13-640 concernant le déneigement des rues, trottoirs et pistes cyclables du secteur 1 et d'accorder la prolongation pour une durée additionnelle de deux (2) ans, soit du 1er novembre 2016 au 30 octobre 2018, à Matériaux Paysagers Savaria ltée, pour un montant de 2 645 647,55 \$, taxes incluses.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Antoine Assaf, le maire procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Pascal Forget, monsieur Serge Séguin, monsieur Pierre O'Donoughue, madame Francine Raymond, monsieur Alexandre Plante, monsieur Claudio Benedetti, monsieur Pierre Jetté et monsieur Daniel Lucier.

Votent contre: Madame Doreen Assaad et monsieur Antoine Assaf.

ADOPTÉE SUR DIVISION

160705-344

5.2 DÉNEIGEMENT DES RUES, TROTTOIRS ET PISTES CYCLABLES DU SECTEUR 3 - PROLONGATION DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'autoriser les ajouts au contrat SP-13-641 concernant le déneigement des rues, trottoirs et pistes cyclables du secteur 3 et d'accorder la prolongation pour une durée additionnelle de deux (2) ans, du 1er novembre 2016 au 30 octobre 2018, à Luc Construction Inc., pour un montant de 3 012 175,25 \$, taxes incluses.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Antoine Assaf, le maire procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Pascal Forget, monsieur Serge Séguin, monsieur Pierre O'Donoughue, madame Francine Raymond, monsieur Alexandre Plante, monsieur Pierre Jetté et monsieur Daniel Lucier.

Votent contre: Madame Doreen Assaad, monsieur Claudio Benedetti et monsieur Antoine Assaf.

ADOPTÉE SUR DIVISION

160705-345

5.3 DÉNEIGEMENT DES RUES, TROTTOIRS ET PISTES CYCLABLES DU SECTEUR 4 - PROLONGATION DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier

Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'autoriser les ajouts au contrat SP-13-642 concernant le déneigement des rues, trottoirs et pistes cyclables du secteur 4 et d'accorder la prolongation pour une durée additionnelle de deux (2) ans, soit du 1er novembre 2016 au 30 octobre 2018, à Matériaux Paysagers Savaria ltée, pour un montant de 2 719 739,87 \$, taxes incluses.

Un débat s'engage.

À la demande de monsieur le maire Paul Leduc, le maire procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Pascal Forget, monsieur Serge Séguin, monsieur Pierre O'Donoughue, monsieur Claudio Benedetti, madame Francine Raymond, monsieur Alexandre Plante, monsieur Pierre Jetté et monsieur Daniel Lucier.

Votent contre: Madame Doreen Assaad et monsieur Antoine Assaf.

ADOPTÉE SUR DIVISION

160705-346

**5.4 ENTRETIEN DES PLANTATIONS - ÉCHANGEUR TASCHEREAU –
SP-16-1002 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'annuler l'appel d'offres SP-16-982 et d'accorder le contrat SP-16-1002, relatif à l'entretien des plantations à l'échangeur Taschereau pour une durée de trois (3) ans, soit du 6 juillet 2016 au 5 juillet 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, Paysagistes Rive-Sud ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de sa soumission, pour un montant de 169 533,47 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-347

**5.5 CONSTRUCTION DE TROTTOIRS, AVENUE SAGUENAY ET BOULEVARD
MARIE-VICTORIN - CONTRAT SP-16-966 - OCTROI DU CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'accorder le contrat SP-16-966 relatif aux travaux de construction des trottoirs sur l'avenue Saguenay et le boulevard Marie-Victorin au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction G3 Inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant total estimé de 397 238,63 \$ taxes incluses.

Que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt REG-380.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Loisir, culture et vie communautaire

160705-348

6.1 DEMANDE DE RECONNAISSANCE - COMITÉ LOGEMENT RIVE-SUD - ACCEPTATION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'accorder le statut d'organisme externe à l'organisme Comité logement Rive-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-349

6.2 DEMANDE DE RECONNAISSANCE - CENTRE CULTUREL CANADIEN-BULGARE ZORNICA - ACCEPTATION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'accorder le statut d'organisme externe à l'organisme Centre culturel canadien-bulgare Zornica.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-350

6.3 CHALLENGE BROSSARD 2016 - PRÉSENCE DE CAMIONS DE CUISINE DE RUE - DEMANDE D'AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'autoriser l'Association de soccer de Brossard à avoir recours à des camions de cuisine de rue de manière exceptionnelle et contrairement à la réglementation actuellement en vigueur, afin d'offrir un service alimentaire optimal et de qualité lors du Challenge Brossard 2016 qui se tiendra du 29 au 31 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-351

6.4 ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE MÉDIATION CULTURELLE - APPEL D'OFFRES SP-16-962 - CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'approuver la grille d'évaluation et de pondération des critères qui seront utilisés dans le cadre de l'appel d'offres SP-16-962 relatif à l'élaboration d'un programme de médiation culturelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Bibliothèque

160705-352

7.1 SERVICE DE PLASTIFICATION ET DE RELIURE DE PÉRIODIQUES ET DE JOURNAUX - BIBLIOTHÈQUE - CONTRAT SP-13-634 - RENOUELEMENT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'approuver le renouvellement d'un an, jusqu'en août 2017, du contrat SP-13-634 relatif au service de plastification et de reliure de périodiques et de journaux, octroyé à Reliure O'FODO, selon les prix unitaires soumis majorés de 1,5 % et les conditions de la soumission et du devis, au coût de 17 335,48 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-353

7.2 SERVICE DE RELIURE - BIBLIOTHÈQUE - CONTRAT SP-13-590 - RENOUELEMENT

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

D'approuver le renouvellement d'un an soit jusqu'en août 2017, du contrat SP-13-590 relatif au service de reliure accordé à Reliure O'FODO, selon les prix unitaires soumis majorés de 1,5 % et les conditions de la soumission et du devis, au coût de 56 322,06 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Finances

160705-354

8.1 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 10 AU 30 JUIN 2016

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires du 10 au 30 juin 2016, telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-355

8.2 LISTE DES IMPRÉVUS - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'approuver la liste des imprévus aux contrats, telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-356

8.3 RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS - AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

D'approuver l'affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt suivants à la réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement du 19 juillet 2016 :

VILLE DE BROSSARD (AVANT 2001)		
1039	Boulevard Matte - Pavage et éclairage	247 \$
1428	Réservoir d'eau potable	4 949 \$
1590 (1601)	Boulevard Chevrier (en partie)	51 211 \$
TOTAL		56 407 \$

Ces soldes sont disponibles au poste budgétaire numéro 60-915-10-000 (solde disponible des règlements d'emprunt fermés).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-357

**8.4 ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 19 JUILLET 2016 – 2 313 593 \$ –
PROLONGATION**

Considérant que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoient que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Considérant que la Ville avait, le 7 juillet 2016, un montant de 2 370 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 13 533 000 \$, pour des périodes de un an, 4 ans et 5 ans en vertu des règlements numéros 791, 1039, 1096, 1115, 1174, 1191, 1207, 1428, 1449, 1492, 1530, 1531, 1532, 1533, 1534, 1535, 1536, 1542, 1543, 1548, 1553, 1590(1601), 1594 et 1596;

Considérant qu'un montant de 56 407 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 2 313 593 \$;

Considérant que le renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Considérant que l'émission d'obligations qui comprendra les renouvellements est datée du 19 juillet 2016;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'emprunter 2 313 593 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations venant à échéance, pour un terme additionnel de 12 jours au terme original des règlements mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-358**8.5 ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 19 JUILLET 2016 – 4 025 000 \$ - COURTE ÉCHÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

D'autoriser la Ville pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 025 000 \$ effectué en vertu des règlements 791, 1039, 1096, 1115, 1174, 1191, 1207, 1428, 1449, 1492, 1530, 1531, 1532, 1533, 1534, 1535, 1536, 1542, 1543, 1548, 1553, 1590 (1601), 1594, 1596, REG-164, REG-167, REG-313 et REG-327, à émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu auxdits règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans et ce, à compter du 19 juillet 2016.

Qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivants, au lieu du terme prescrit pour les amortissements pour les règlements d'emprunt numéros REG-164, REG 167, REG-313 et REG-327, chaque émission subséquente sera pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-359**8.6 ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 19 JUILLET 2016 – 4 025 000 \$ – CONCORDANCE**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux la Ville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 025 000 \$:

REFINANCEMENT**VILLE DE BROSSARD (AVANT 2001)**

791	Boulevard Pelletier – Aqueduc, égout, pavage	2 400 \$
1039	Boulevard Matte – Pavage et éclairage	1 853 \$
1096	Secteur O – Aqueduc, égout, pavage	3 700 \$
1115	San Francisco, Rimouski, Richmond – Pavage	70 400 \$
1174	Radisson, Rainville et boulevard Rivard – Pavage	5 100 \$
1191	Rue Occident	73 700 \$
1207	Secteurs L, C et J – Honoraires professionnels	18 100 \$
1428	Réservoir d'eau potable	277 351 \$
1449	Égouts boulevard Taschereau – Côté est de Matte	17 400 \$
1492	Tous les services – Place Jade	23 300 \$
1530	Réfection aqueduc – Adrien	14 100 \$
1531	Réfection aqueduc – Beaulac	16 100 \$
1532	Réfection aqueduc – Valois	19 000 \$
1533	Réfection aqueduc – Vimy	7 400 \$
1534	Réfection aqueduc – Orléans	9 000 \$
1535	Réfection aqueduc – Angers	25 300 \$
1536	Réfection aqueduc – Riviera	9 000 \$
1542	Rue Oligny – Omer à chemin des Prairies	133 700 \$
1543	Chemin des Prairies – Tous les services	84 700 \$
1548	Réfection rues Isabelle, Ignace, Illinois	387 100 \$
1553	Rue de La Couronne – Tous les services	261 200 \$
1590 (1601)	Boulevard Chevrier (en partie)	238 789 \$
1594	Infrastructures routières Panama-Taschereau	235 100 \$
1596	Boulevard Marie-Victorin	379 800 \$

NOUVEAUX EMPRUNTS

VILLE DE BROSSARD (2006)

REG-164	Travaux municipaux boulevard du Quartier, entre chemin des Prairies et chemin de fer du CN	170 000 \$
REG-167	Travaux municipaux boulevard du Quartier, entre boulevard Matte et chemin de fer du CN	180 000 \$
REG-313	Travaux d'aménagement paysager du bassin de rétention Lugano 2 dans Domaines de la Rive-Sud	1 009 407 \$
REG-327	Travaux municipaux rue Tisserand, entre boulevard de Rome et la piste cyclable	352 000 \$

Considérant qu'aux fins de cette émission il est nécessaire de modifier le règlement en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'autoriser que les règlements d'emprunt soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard des règlements compris dans l'émission de 4 025 000 \$, à savoir:

- Les obligations, soit les obligations par échéance, soient datées du 19 juillet 2016, immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et déposées auprès de CDS;
- CDS agit au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises;
- Pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada - 8200, boul. Taschereau, bureau 1400, Brossard (Qc) J4X 2S6;
- Les intérêts sont payables semi-annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année;
- Les obligations ne sont pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);
- Les obligations sont signées par le maire et le trésorier et la Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'autoriser et de ratifier la liste de mouvement de main-d'œuvre concernant les employés-cadres et de prendre acte et ratifier, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

De mandater le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, tout document donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-361

9.2 DGA - DÉVELOPPEMENT - DIRECTEUR BUREAU DE PROJET - STATUT CADRE CONTRACTUEL / STATUT CADRE PERMANENT - MODIFICATIONS

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

De procéder à la création d'un poste-cadre régulier de Directeur bureau de projet, sous l'autorité de la direction générale adjointe développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-362

9.3 ORGANIGRAMME - DIRECTION DES FINANCES - MODIFICATIONS - CRÉATION DE POSTES

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

D'apporter les changements suivants à l'organigramme de la Direction des finances:

- Abolition du poste d'acheteur;
- Création d'un poste de commis aux approvisionnements 2 ainsi que d'un poste d'agent d'approvisionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Technologies de l'information

160705-363

10.1 SUPPORT LOGICIEL VMWARE - CONTRAT SP-16-979 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'accorder le contrat SP-16-979 relatif au renouvellement de support logiciel du gestionnaire d'environnements virtuels utilisé par les villes de Brossard, Boucherville et Saint-Lambert, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Informatique Procontact Inc., au montant de 143 829,84 \$ taxes incluses, représentant un coût pour la Ville de Brossard de 65 917,21\$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Services juridiques

160705-364

11.1 MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

Qu'en cas d'impossibilité d'agir du maire, Monsieur Paul Leduc, le conseil nomme à compter du 6 juillet 2016, et ce, pour une durée indéterminée, le conseiller Serge Séguin, maire suppléant de la Ville de Brossard.

La présente abroge la résolution 160419-189.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-365

11.2 COMITÉS DU CONSEIL - MODIFICATIONS

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoughue

Et résolu

De modifier la nomination des membres des comités et organismes sur lesquels sont appelés à siéger des membres du conseil municipal, suivant les nouvelles attributions ci-après édictées :

Comité de planification

Pascal Forget
Daniel Lucier
Pierre O'Donoughue
Alexandre Plante
Francine Raymond
Serge Séguin

Comité des priorités

Daniel Lucier
Pierre O'Donoughue
Serge Séguin

Comité des finances

Daniel Lucier, président
Pierre O'Donoughue
Francine Raymond

Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable (CCEDD)

Alexandre Plante, président
Francine Raymond

Comité de circulation

Serge Séguin, président
Pierre O'Donoughue
Francine Raymond

Comité familles et aînés

Francine Raymond, présidente
Pierre O'Donoughue

Comité vie communautaire

Pierre O'Donoughue, président
Daniel Lucier
Serge Séguin

Comité de retraite

Daniel Lucier
Serge Séguin

Comité des graffitis

Alexandre Plante, président
Serge Séguin

Comité des personnes handicapées

Francine Raymond, présidente

Comité interculturel

Pierre O'Donoughue, président
Francine Raymond

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Pascal Forget, président
Daniel Lucier
Alexandre Plante

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement REG-37 concernant les règles de régie interne du conseil, le maire fait partie d'office de tous les comités du conseil.

ORGANISMES - CONSEILS D'ADMINISTRATION**Corporation des biens culturels**

Pierre O'Donoughue
Pascal Forget

Corporation du Théâtre L'étoile

Pierre O'Donoughue

Corporation du Festin culturel

Alexandre Plante
Pascal Forget

Carrefour Action municipale et Famille

Francine Raymond

Comité Jeunesse

Alexandre Plante

AGGLOMÉRATION - ORGANISME

Comité exécutif de l'agglomération de Longueuil

Paul Leduc à titre de représentant ou de substitut.

Que la présente résolution abroge et remplace les résolutions numéros 131118-451, 140218-083, 160526-291 et 160614-311.

Le tout prenant effet à compter de la date d'adoption des présentes.

Un débat s'engage.

À la demande de monsieur Claudio Benedetti, le maire procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Pascal Forget, monsieur Serge Séguin, monsieur Pierre O'Donoghue, madame Francine Raymond, monsieur Alexandre Plante et monsieur Daniel Lucier.

Votent contre: Madame Doreen Assaad, monsieur Claudio Benedetti, monsieur Pierre Jetté et monsieur Antoine Assaf.

ADOPTÉE SUR DIVISION

160705-366

11.3 GOUVERNANCE DE L'AGGLOMÉRATION - INTERVENTION DU MINISTRE - DEMANDE

Considérant que depuis plusieurs années, les villes de Brossard, Saint-Bruno-de Montarville et Saint-Lambert dénoncent publiquement le manque de transparence, le contrôle de l'information, la confusion des rôles pour les fonctionnaires, les lacunes en matière de reddition de compte et l'iniquité dans le processus de prise de décision au niveau de l'agglomération de Longueuil;

Considérant que le 11 décembre 2014, les maires des villes de Brossard, Saint-Bruno-de Montarville et Saint-Lambert tenaient une conférence de presse et demandaient l'intervention du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la Montérégie, Monsieur Pierre Moreau, afin de revoir le fonctionnement, la gouvernance et le financement de l'agglomération;

Considérant que la représentante de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a présenté, au conseil de l'agglomération du 14 mai 2015, une proposition en vue de la formation d'un bureau de gouvernance, laquelle a été appuyée par les maires de Saint-Lambert et Brossard, mais rejetée par Longueuil et Boucherville;

Considérant l'impasse visant l'établissement d'un dialogue entre les municipalités liées de l'agglomération de Longueuil afin de discuter des problèmes de gouvernance, convenir d'actions à mettre en place relevant du conseil d'agglomération et proposer au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire des modifications législatives;

Considérant que depuis la conférence de presse du 11 décembre 2014, aucune modification concrète n'a été apportée à la gouvernance de l'agglomération de Longueuil;

Considérant qu'après dix ans d'existence, il est temps de moderniser la gouvernance de l'agglomération;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, d'intervenir dans le dossier de la gouvernance de l'agglomération de

Longueuil afin de s'assurer que l'agglomération soit administrée de manière efficace et efficiente, et ce, en toute transparence, que son mode de financement soit équitable, que les ressources attribuées à la gestion de l'agglomération soient clairement identifiées et que le processus de prise de décision tienne compte de la réalité des villes reconstituées et de leur contribution financière.

De demander plus précisément :

- Que la gestion de l'agglomération soit totalement indépendante de la Ville de Longueuil à travers une structure distincte, à l'image des MRC;
- Que de manière générale le calcul des quotes-parts soit basé à 50 % sur la population et à 50 % sur la richesse foncière de chacune des villes liées;
- Que le conseil d'agglomération soit composé uniquement des maires des villes liées, à savoir Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert;
- Que les décisions se prennent à une double majorité des voix, soit 50 % des maires, le poids de ces derniers devant représenter au moins 50 % de la richesse foncière totale de l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-367

11.4 ROUTES DU MTMDÉ ET SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROSSARD - PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE

Considérant qu'à la demande du Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et l'Électrification des transports, la résolution 160419-168 adoptée le 19 avril 2016 doit être remplacée à l'égard de la permission de voirie numéro 2506-BOU-16-0602;

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

De remplacer la résolution 160419-168 par la présente.

Que la Ville se porte garante du fait qu'elle pourrait en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du Ministère des Transports et les autres exigences particulières apparaissant au permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10000,00\$.

D'autoriser le directeur de la Direction des travaux publics à signer les permis requis à cet effet.

Que la présente résolution est valide pour une période de douze mois à compter de la date de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-368

11.6 RÈGLEMENT REG-378 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AUTORISER, À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE B04C, LES USAGES RÉSIDENTIELS H05 : HABITATION MULTIFAMILIALE DE 9 À 30 LOGEMENTS ET H06 : HABITATION MULTIFAMILIALE DE 31 LOGEMENTS ET PLUS, DE RETIRER CERTAINS USAGES COMMERCIAUX ET DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES - PROCÉDURES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Considérant l'adoption du règlement REG-378 à la séance du Conseil tenue le 14 juin 2016;

Considérant que des demandes d'approbation référendaire valides avaient été reçues en provenance des zones B04C, B20H, B28H, et B29H, faisant partie du secteur concerné;

Considérant que le 28 juin 2016, un registre a été tenu conformément à la loi à l'égard de ces zones et que le nombre de signatures nécessaires à la tenue d'un référendum sur ce règlement était de 108;

Considérant que 178 signatures ont été inscrites audit registre par des personnes habiles à voter;

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

De prendre acte du dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement REG-378.

De ne pas donner suite aux procédures d'adoption du règlement REG-378 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser, à l'intérieur de la zone B04C, les usages résidentiels H05 : Habitation multifamiliale de 9 à 30 logements et H06 : Habitation multifamiliale de 31 logements et plus, de retirer certains usages commerciaux et de prévoir des dispositions particulières applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-369

11.7 **RÈGLEMENT REG-384 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ENTRE LES SECTEURS C ET L ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 387 000 \$ - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'adopter le règlement *REG-384 ordonnant des travaux municipaux de bouclage du réseau d'aqueduc entre les secteurs C et L et décrétant un emprunt de 2 387 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-370

11.8 **RÈGLEMENT REG-219-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-219 RELATIF AU CONTRÔLE DES ANIMAUX - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'adopter le règlement *REG-219-04 modifiant le règlement REG-219 relatif au contrôle des animaux.*

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Urbanisme

160705-371

12.1 **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PROCÈS-VERBAUX - RÉUNIONS DU 8 JUIN 2016**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du procès-verbal du 8 juin 2016 en ce qui concerne les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées au procès-verbal :

CCU-20160608-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 5839, rue Anthony – construction – habitation unifamiliale isolée

CCU-20160608-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 5845, rue Aline – construction – habitation unifamiliale isolée

CCU-20160608-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 555, rue Robert – construction – habitation unifamiliale isolée

CCU-20160608-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 5005, boulevard Lapinière, suite 1070 – modification à l'aménagement paysager – Garderie Cristalline

CCU-20160608-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 3500, rue Isabelle – réfection de façade – bâtiment industriel

CCU-20160608-6.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 8640, boulevard Leduc, suite 10 – bâtiment F5 – Phase 4a – Quartier Dix30 – modification à l'architecture – Urban Barn

CCU-20160608-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 4305, chemin des Prairies, suite D – affichage – Crèmerie Yummy

CCU-20160608-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 7505, boulevard Taschereau – affichage – Sensation Therapy

CCU-20160608-7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 7200, boulevard Taschereau, suite 21 – affichage – Surplus RD

CCU-20160608-7.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 8005, boulevard du Quartier, suite 304 – Cité Dix30 – affichage – DPJC Intact Assurance

CCU-20160608-7.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 8640, boulevard Leduc, suite 50 – affichage – Gosselin Photo

CCU-20160608-7.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2230, boulevard Lapinière, suite 108 – affichage – Vivart

CCU-20160608-7.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2004, boulevard de Rome – affichage – Métro Plus Bellemare

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-372

12.2 ÉVÈNEMENT DÎNER ENTRE CIEL ET TERRE - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'autoriser la tenue de l'événement *Dîner entre ciel et terre* les 6,7 et 8 juillet 2016 au Quartier Dix30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-373

12.3 DÉROGATION MINEURE – 8015, RUE NADEAU – LOT 2 703 441 – ZONE N07H

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est demandée afin de régulariser l'espace libre arrière de 7,20 m au lieu de 7,50 m tel que prescrit;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure demandée relative au 8015, rue Nadeau – lot 2 703 441 – Zone N07H, conformément à la recommandation numéro CCU-20160608-8.1 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-374

12.4 PLAN DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE - INVENTAIRE DES FRÊNES PRIVÉS- CONTRAT SP-16-1006 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

D'accorder le contrat SP-16-1006 relatif à l'inventaire des frênes privés sur le territoire de la Ville de Brossard conformément au cahier des charges, débutant à l'émission du bon de commande et se terminant le 1er novembre 2016, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Groupe Arbo-Ressources Inc, au montant de 54 167,92 \$, taxes incluses et suivant les termes et conditions prévus au devis.

D'autoriser la dépense au budget de fonctionnement via le poste budgétaire 02-471-00-411.

D'accorder le droit de visite des terrains privés à la compagnie Groupe Arbo-Ressources Inc, afin de procéder à l'inspection des arbres privés en vertu du règlement REG-1643 relatif à l'administration des règlements de l'urbanisme et autres permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-375

12.5 ODONYMES - DÉSIGNATION NOMS DE RUES : RUE CLOUTIER, RUE COALLIER, RUE COLBECK, PLACE COUTU, PLACE CRAWFORD ET RUE CYR (RUE PRIVÉE)

Considérant l'ouverture de nouvelles rues dans le projet de développement résidentiel Brossard-sur-le-parc;

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'attribuer les noms *rue Cloutier, rue Coallier, rue Colbeck, place Coutu, place Crawford et rue Cyr (rue privée)* aux nouvelles voies de circulation formées par les lots 5 648 434, 5 648 435, 5 648 438 et 5 667 452.

Ladite résolution abroge et remplace la résolution 160517-266.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Génie

160705-376

13.1 **RÉALISATION DE LA RUE CHÂTEAUNEUF DU BOULEVARD DU QUARTIER À LA LIMITE DU PROJET – BROSSARD SUR LE PARC ET L'ÉCOLE**

Considérant que les travaux aux frais de la Ville feront l'objet d'une demande de règlement d'emprunt;

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'autoriser la préparation d'une entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation de la rue Châteauneuf du boulevard du Quartier à la limite du projet Brossard sur le parc et l'école, dans laquelle les travaux sous la responsabilité de Trigone et de la Ville seront clairement définis.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Antoine Assaf, le maire procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Pascal Forget, monsieur Serge Séguin, monsieur Pierre O'Donoughue, monsieur Claudio Benedetti, madame Francine Raymond, monsieur Alexandre Plante, monsieur Pierre Jetté et monsieur Daniel Lucier.

Votent contre: Madame Doreen Assaad et monsieur Antoine Assaf.

ADOPTÉE SUR DIVISION

160705-377

13.2 **MODERNISATION DES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION GRANDE ALLÉE/MILAN - CONTRAT SP-16-1000 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'accorder le contrat SP-16-1000 relatif à la modernisation des feux de circulation au plus bas soumissionnaire conforme, soit Systèmes Urbains Inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 354 868,62 \$, taxes incluses, la part à assumer par la Ville de Brossard étant de 50 %, le tout représentant une dépense au montant de 177 434,31 \$, taxes incluses.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 70 000 \$ taxes nettes, à même le surplus accumulé non affecté, de manière à compléter le financement dudit contrat.

Un débat s'engage.

Le maire procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Pascal Forget, monsieur Serge Séguin, monsieur Pierre O'Donoughue, monsieur Claudio Benedetti, madame Francine Raymond, monsieur Alexandre Plante, monsieur Pierre Jetté et monsieur Daniel Lucier.

Votent contre: Madame Doreen Assaad et monsieur Antoine Assaf.

ADOPTÉE SUR DIVISION

160705-378

13.3 **ADDENDA # 1 - PROLONGEMENT DE LA RUE CHATEAUNEUF - MOLESINI**

20160621

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'Addenda # 1 modifiant l'entente relative aux travaux municipaux, datée du 22 octobre 2015, intervenue entre la Ville et les corporations 176050 Canada inc. et 3597318 Canada inc., dans le cadre du projet du prolongement de la rue Châteauneuf ainsi que tout document s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes
--

160705-379

14.1 SUBVENTIONS

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

D'accorder une subvention de 2 000 \$ à l'organisme *Association de soccer de Brossard*, à être versée en 2016 sous réserve du respect des conditions exigées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Dépôt – documents

160705-380

15.1 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 9 AU 29 JUIN 2016 - DÉPÔT

Dépôt de la liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 9 au 29 juin 2016.

160705-381

15.2 PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENTS REG-378 ET REG-380 - DÉPÔT

Dépôt des certificats relatifs aux procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants:

- Règlement REG-378 *modifiant le règlement de zonage 1642 afin d'autoriser, à l'intérieur de la zone B04C, les usages résidentiels H05 : Habitation multifamiliale de 9 à 30 logements et H06 : Habitation multifamiliale de 31 logements et plus, de retirer certains usages commerciaux et de prévoir des dispositions particulières applicables*
- Règlement REG-380 *ordonnant des travaux municipaux sur l'avenue Saguenay et le boulevard Marie-Victorin et décrétant un emprunt de 556 000 \$.*

16. Conseil d'agglomération

160705-382

16.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 7 JUILLET 2016 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu d'être favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-160707-1.2, 1.5, 1.6, 1.8, 1.11 à 1.21, 1.24 et 1.26 du conseil d'agglomération.

Le conseil donne au maire et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160705-383

16.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT DU MAIRE

Le maire Paul Leduc, ne mentionne aucun fait particulier relatif à l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 16 juin 2016.

17. Levée de l'assemblée

160705-384

17.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que la séance soit levée à 22 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE MAIRE,

LA GREFFIÈRE,

Paul Leduc

Joanne Skelling